

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE
SÉANCE ORDINAIRE 4 OCTOBRE 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 4 octobre 2021, tenue à la salle du conseil de Saint-Isidore à 20 h 00.

Sont présents :

Le maire : Réal Turgeon

et les conseillers :

Martin Boisvert
Diane Rhéaume

Daniel Blais
Antoine Couture
Hélène Jacques

Est absent :

Germain Lefebvre

Marc-Antoine Tremblay, directeur général et secrétaire-trésorier, est également présent.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE BIENVENUE

Monsieur Réal Turgeon, maire, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous.

2021-10-241

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC DIVERS OUVERT

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS,
APPUYÉ PAR DIANE RHÉAUME

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que l'ordre du jour suivant soit adopté avec divers ouvert :

1. Ouverture de la séance ;
2. Adoption de l'ordre du jour avec divers ouvert ;
3. Adoption du procès-verbal ;
 - 3.1. Séance ordinaire du 7 septembre 2021 ;
4. Période de questions ;
5. Correspondance ;
6. Comptes à payer ;
7. État des revenus et charges au 30 septembre 2021 ;
8. État comparatifs des revenus et charges ;
9. Gestion administrative ;
 - 9.1. Modifications heures de travail - technicienne en administration ;
 - 9.2. Site internet - ajout d'une fonction ;
10. Adoption de règlements ;
 - 10.1. Règlement no 355-2021 relatif aux systèmes UV et modifiant le règlement no 227-2011 ;
 - 10.2. Second projet de règlement no 356-2021 autorisant la garde de poules en zone PU-2, l'ajout d'usages en zones A-13, I-4 et I-5 et de conditions d'implantation en zones I-2 et I-5 et modifiant le règlement de zonage no 160-2007 et ses amendements ;
11. Dépôt de soumissions ;
 - 11.1. Pavage piste cyclable - corridor Monk ;
 - 11.2. Travaux de préparation de la piste cyclable ;
12. Travaux publics ;
 - 12.1. Dépenses à autoriser ;

- 12.2. Rang de la Grande-Ligne - glissement de terrain ;
- 13. Inspection en bâtiments ;
 - 13.1. Émission des permis ;
 - 13.2. Dossiers des nuisances et autres ;
- 14. Sécurité incendie ;
 - 14.1. Demandes du directeur ;
 - 14.1.1. Congrès de l'Association des chefs en sécurité incendie 2021 ;
 - 14.2. Programme d'aide financière 2022-2023 - formation pompiers volontaires ou à temps partiel ;
- 15. Parc industriel - phase 2 ;
 - 15.1. Mandat services en arpentage ;
 - 15.2. Mandat notaire - servitudes d'utilités publiques ;
 - 15.3. Acquisition de terrain - lot 3 173 645-Ptie ;
- 16. Acquisition de terrain - lot 3 029 515 ;
- 17. Règlements d'emprunt ;
 - 17.1. Affectation excédent accumulé au remboursement de la dette du règlement d'emprunt no 283-2016 - camion unité d'urgence ;
 - 17.2. Affectation du surplus d'emprunt sur la dette du règlement no 278-2016 - aqueduc et égouts ;
- 18. Divers ;
 - 18.1. Parc industriel – phases 1 et 3 ; travaux de désherbage ;
- 19. Clôture et levée de la séance.

Adoptée

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2021-10-242

3.1. Séance ordinaire du 7 septembre 2021

IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BOISVERT,
APPUYÉ PAR DIANE RHÉAUME

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 septembre 2021 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

5. CORRESPONDANCE

Le maire, Réal Turgeon, résume la correspondance reçue durant le mois et les décisions suivantes en découlent :

2021-10-243

Fédération québécoise des municipalités - formation

IL EST PROPOSÉ PAR DIANE RHÉAUME,
APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise le maire à participer à deux (2) conférences web, soit « Survol de la jurisprudence récente en droit municipal » le 6 octobre 2021 et « Permis délivré sans droit : solutions et recours pour la municipalité et le fonctionnaire » le 7 octobre 2021, au coût total de deux cent trente-cinq dollars et soixante-dix cents (235,70 \$), incluant les taxes.

Adoptée

2021-10-244

Bibliothèque Laurette-Nadeau-Parent - abolition des frais de retard

CONSIDÉRANT QUE les amendes peuvent créer une barrière financière qui entre en opposition avec la mission d'accessibilité des bibliothèques ;

CONSIDÉRANT QUE les amendes peuvent créer des éléments de conflit entre le personnel bénévole et les citoyens, nuisant aux relations interpersonnelles que les bibliothèques désirent créer avec la communauté ;

CONSIDÉRANT QUE les montants collectés représentent une source négligeable de revenus pour les bibliothèques, d'autant plus en tenant compte des ressources humaines nécessaires à la gestion des comptes impayés ;

CONSIDÉRANT QUE le Réseau BIBLIO CNCA (Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches) et l'ABPQ (Association des bibliothèques publiques du Québec) sont en faveur de l'abolition des frais de retard, laquelle s'inscrit dans le mouvement international « Fine Free Library », né aux États-Unis ;

CONSIDÉRANT QUE le comité de bénévoles de la Bibliothèque Laurette-Nadeau-Parent demande d'abolir en totalité les frais de retard pour les abonnés de sa bibliothèque ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR ANTOINE COUTURE, APPUYÉ PAR DIANE RHÉAUME ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore convienne d'abolir les frais de retard pour les abonnés de la bibliothèque Laurette-Nadeau-Parent.

Adoptée

2021-10-245

Chambre de commerce et d'industrie Nouvelle-Beauce - renouvellement d'adhésion

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS,
APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore renouvelle l'adhésion à la Chambre de commerce et d'industrie Nouvelle-Beauce pour l'année 2022 au coût de quatre cent dix-neuf dollars et soixante-six cents (419,66 \$), incluant les taxes.

QUE la présente dépense soit payée à même les activités de fonctionnement 2022.

Adoptée

Le conseil convient de:

- Transférer au service des loisirs l'invitation à une journée régionale du loisir culturel en Chaudière-Appalaches le 20 octobre 2021 à Scott.

Le conseil convient de ne pas donner suite aux demandes suivantes :

- Prendre part au mouvement international d'illumination en rose en octobre, le mois de sensibilisation au cancer du sein, en illuminant la caserne entre autres ;
- Adopter une résolution faisant du 19 novembre 2021 la journée de sensibilisation au cancer de la prostate ;
- Donner suite à l'offre de service en matière de sécurité du Groupe Intervention Perfection.

2021-10-246

6. COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR ANTOINE COUTURE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore approuve les paiements suivants :

les prélèvements nos 3505 à 3524 inclusivement (le prélèvement no 3524 étant annulé), les chèques nos 14207 à 14225 inclusivement (les chèques nos 14219 et 14220 étant annulés), les dépôts directs nos 502543 à 502586 inclusivement et les salaires, totalisant quatre cent soixante-dix mille six cent vingt-six dollars et quatre-vingt-six cents (470 626,86 \$).

Adoptée

7. ÉTAT DES REVENUS ET CHARGES AU 31 AOÛT 2021

Le conseil prend acte de l'état des revenus et charges au 30 septembre 2021.

8. ÉTATS COMPARATIFS DES REVENUS ET CHARGES

Le conseil prend acte du dépôt des états comparatifs des revenus et charges, et ce, conformément à l'article 176.4 du Code municipal.

9. GESTION ADMINISTRATIVE

2021-10-247

9.1. Modifications heures de travail - technicienne en administration

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS,
APPUYÉ PAR DIANE RHÉAUME

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore convienne de modifier les heures de travail de la technicienne en administration jusqu'à un maximum de 40 hres/semaine, selon les besoins, et ce, à la discrétion du directeur général et secrétaire-trésorier.

Adoptée

2021-10-248

9.2. Site Internet - ajout d'une fonction

ATTENDU QUE des non-résidents désirent avoir de l'information sur les événements se déroulant dans la municipalité de Saint-Isidore ;

ATTENDU QUE l'ajout d'une fonctionnalité de type infolettre au site Internet de la municipalité permettrait à ces derniers de s'inscrire directement afin de recevoir entre autres le journal Entre-Nous et des informations d'intérêt général ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR ANTOINE COUTURE, APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil mandate Pogz, afin d'ajouter une fonctionnalité de type infolettre au site Internet de la municipalité de Saint-Isidore permettant ainsi à tous d'avoir accès aux informations importantes, au coût de cent cinquante dollars (150,00 \$), taxes applicables s'il y a lieu, incluant l'installation, les réglages, la création et l'activation de la nouvelle fonctionnalité ainsi que la formation.

Adoptée

10. ADOPTION DE RÈGLEMENTS

2021-10-249

10.1. Règlement no 355-2021 relatif aux systèmes UV et modifiant le règlement no 227-2011

ATTENDU QUE l'article 87.14.1 du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (R.R.Q., c. Q-2, r.22) permet l'installation d'un système de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet, à condition que la municipalité prenne en charge l'entretien de ce système ;

ATTENDU QUE le 5 décembre 2011, la municipalité a adopté le règlement no 227-2011 relatif à l'entretien desdits systèmes ;

ATTENDU QUE la municipalité désire apporter une modification audit règlement ;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné par Antoine Couture, conseiller, lors d'une séance du conseil tenue le 7 septembre 2021 ;

ATTENDU QUE tous les membres ont déclaré avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture ;

ATTENDU QUE le maire a mentionné l'objet du règlement et sa portée.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES, APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE ET STATUE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : TITRE DU RÈGLEMENT

Le présent règlement porte le titre de « Règlement no 355-2021 relatif à l'entretien des systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet et modifiant le règlement no 227-2011 ».

ARTICLE 2 : PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement fait partie intégrante de celui-ci comme s'il était ici reproduit au long.

ARTICLE 3 : OBJET DU RÈGLEMENT

L'article 3 « Objet du règlement » est abrogé et remplacé par le suivant :

Le présent règlement a pour objet de régir l'installation, l'utilisation et l'entretien des systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet.

ARTICLE 4 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Adopté ce 4 octobre 2021.

Réal Turgeon,
Maire

Marc-Antoine Tremblay,
Directeur général
et secrétaire-trésorier

2021-10-250

10.2. Second projet de règlement no 356-2021 autorisant la garde de poules en zone PU-2, l'ajout d'usages en zones A-13, I-4 et I-5 et de conditions d'implantation en zones I-2 et I-5 et modifiant le règlement de zonage no 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-2010, 212-2010, 217-2010, 221-2011, 223-2011, 230-2012, 231-2012, 233-2012, 234-2012, 245-2013, 252-2013, 256-2014, 259-2014, 261-2014, 262-2014, 263-2014, 264-2014, 270-2015, 272-2015, 275-2015 et 280-2016, 281-2016, 287-2016, 290-2016, 291-2016, 297-2017, 298-2017, 300-2017, 302-2017, 303-2017, 309-2018, 311-2018, 313-2018, 315-2018, 316-2018, 325-2019, 326-2019, 328-2019, 332-2019, 336-2020, 337-2020, 339-2020, 341-2020, 343-2020, 346-2020, 349-2021 et 354-2021)

IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BOISVERT,
APPUYÉ PAR ANTOINE COUTURE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le second projet de règlement no 356-2021 autorisant la garde de poules en zone PU-2, l'ajout d'usages en zones A-13, I-4 et I-5 et de conditions d'implantation en zones I-2 et I-5 et modifiant le règlement de zonage no 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-2010, 212-2010, 217-2010, 221-2011, 223-2011, 230-2012, 231-2012, 233-2012, 234-2012, 245-2013, 252-2013, 256-2014, 259-2014, 261-2014, 262-2014, 263-2014, 264-2014, 270-2015, 272-2015, 275-2015, 280-2016, 281-2016, 287-2016, 290-2016, 291-2016, 297-2017, 298-2017, 300-2017, 302-2017, 303-2017, 309-2018, 311-2018, 313-2018, 315-2018, 316-2018, 325-2019, 326-2019, 328-2019, 332-2019, 336-2020, 337-2020, 339-2020, 341-2020, 343-2020, 346-2020, 349-2021 et 354-2021) soit adopté et soumis à la procédure de consultation publique suivant les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c-A-19.1).

Adoptée

11. DÉPÔT DE SOUMISSIONS

2021-10-251

11.1. Pavage piste cyclable - corridor Monk

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore a demandé des soumissions sur invitation auprès d'entreprises spécialisées pour des travaux de pavage de la piste cyclable - corridor Monk - phase 1 ;

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été reçues :

	<u>COÛT</u> (excluant les taxes)
Construction BML, Division de Sintra inc.	81 156,50 \$
Construction et Pavage Portneuf inc.	76 277,25 \$
Gilles Audet Excavation inc.	108 750,00 \$
Les Entreprises Lévisiennes inc.	85 477,50 \$
Pavage U.C.P. inc.	85 093,25 \$
P.E. Pageau inc.	85 368,75 \$

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR ANTOINE COUTURE, APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore octroie le contrat pour les travaux de pavage de la piste cyclable - corridor Monk - phase 1 à Construction et Pavage Portneuf inc., plus bas soumissionnaire conforme, au coût total de quatre-vingt-sept mille six cent quatre-vingt-dix-neuf dollars et soixante-dix-sept cents (87 699,77 \$), incluant les taxes.

QUE les travaux soient réalisés au plus tard le 30 juin 2022, et ce, au même coût, sans possibilité aucune d'augmentation.

QUE le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier, ou leur remplaçant respectif,

soient autorisés à signer tous les documents relatifs pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore.

QUE la présente dépense soit payée comme suit :

- 25 082,13 \$ à même l'excédent accumulé non affecté ;
- 55 777,06 \$ à même la TECQ 19-23 ;
- 6 840,58 \$ à même le Fonds de soutien aux projets structurants.

Adoptée

2021-10-252

11.2. Travaux de préparation de la piste cyclable

IL EST PROPOSÉ PAR ANTOINE COUTURE,
APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore convienne d'un budget de vingt mille dollars (20 000,00 \$) pour des travaux préparatoires de la piste cyclable - corridor Monk.

QUE la présente dépense soit payée comme suit :

- 5 720,00 \$ à même l'excédent accumulé non affecté ;
- 12 720,00 \$ à même la TECQ 19-23 ;
- 1 560,00 \$ à même le Fonds de soutien aux projets structurants.

Adoptée

12. TRAVAUX PUBLICS

12.1. Dépenses à autoriser

Aucune dépense.

2021-10-253

12.2. Rang de la Grande-Ligne - glissement de terrain

ATTENDU QUE la Direction de l'ingénierie et des infrastructures de la Fédération québécoise des municipalités a été mandatée afin d'évaluer des signes de danger à la suite du glissement de terrain dans le rang de la Grande-Ligne ;

ATTENDU QUE les observations du terrain ont permis de dresser des recommandations afin de sécuriser le secteur ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR ANTOINE COUTURE, APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore convienne de prendre en considération les recommandations de la Direction de l'ingénierie et des infrastructures de la Fédération québécoise des municipalités concernant l'état de la chaussée et du talus sur le rang de la Grande-Ligne.

QUE le conseil a décidé de ne pas entreprendre de travaux à court terme.

QUE le conseil mandate le directeur des travaux publics d'assurer un suivi rigoureux de la situation problématique et de déposer un rapport trimestriellement.

Adoptée

13. INSPECTION EN BÂTIMENTS

13.1. Émission des permis

Le conseil prend acte du rapport de l'inspecteur en bâtiments pour le mois de septembre 2021.

13.2. Dossiers des nuisances et autres

Le conseil prend acte du rapport relativement aux dossiers des nuisances pour le mois de septembre 2021.

14. SÉCURITÉ INCENDIE

14.1. Demande du directeur

2021-10-254

14.1.1. Congrès de l'Association des chefs en sécurité incendie 2021

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS,
APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise le directeur du service incendie de Saint-Isidore à participer au congrès de l'Association des chefs en sécurité incendie qui se tiendra le 18 octobre 2021 à Trois-Rivières, au coût de cinq cent quatre-vingt-cinq dollars (585,00 \$), taxes applicables s'il y a lieu.

Adoptée

2021-10-255

14.2. Programme d'aide financière 2022-2023 - formation pompiers volontaires ou à temps partiel

ATTENDU QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale ;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence ;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019 ;

ATTENDU QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence ;

ATTENDU QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore prévoit la formation de deux (2) pompiers pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire ;

ATTENDU QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de La Nouvelle-Beauce en conformité avec l'article 6 du Programme ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BOISVERT, APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore convienne de présenter une demande d'aide financière pour la formation de deux (2) pompiers pour le programme Pompier 1 dans le cadre du Programme d'aide financière 2022-2023 pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de La Nouvelle-Beauce.

Adoptée

15. PARC INDUSTRIEL - PHASE 2

2021-10-256

15.1. Mandat services en arpentage

IL EST PROPOSÉ PAR DIANE RHÉAUME,
APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore mandate Stéphane Roy, arpenteur, pour l'implantation des poteaux et haubans ainsi qu'une description technique pour les servitudes d'utilités publiques pour la rue du Briqueteur au montant forfaitaire de mille sept cent cinquante-trois dollars et trente-sept cents (1 753,37 \$), incluant les taxes, et ce, telle la proposition soumise le 30 septembre 2021, réparti comme suit :

- Implantation des poteaux et haubans 833, 57 \$
- Description technique pour servitudes d'utilités publiques 919,80 \$

QUE la présente dépense soit payée à même l'excédent accumulé non affecté.

Adoptée

2021-10-257

15.2. Mandat notaire - servitudes d'utilités publiques

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore finalise le projet de la phase 2 du parc industriel ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'établir une servitude d'utilités publiques en faveur de Telus et Hydro-Québec pour la rue du Briqueteur situé dans la phase 2 du parc industriel ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES, APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil mandate Roger Plante et Associés, notaires et conseillers juridiques, pour la préparation d'un acte de servitude d'utilités publiques en faveur de Telus et Hydro-Québec sur la rue du Briqueteur situé dans la phase 2 du parc industriel.

QUE le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier, ou leur remplaçant respectif, soient autorisés à signer tous les documents relatifs pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore.

QUE la présente dépense soit payée à même l'excédent accumulé non affecté.

Adoptée

2021-10-258

15.3. Acquisition de terrain - lot 3 173 645-Ptie

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore finalise le projet de la phase 2 du parc industriel ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'acquérir une partie du lot 3 173 645 au cadastre du Québec, propriété de Scierie Fortin inc. afin d'améliorer la sécurité et la facilité d'utilisation du carrefour à la jonction de la rue du Soudeur et de la rue du Briqueteur ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES, APPUYÉ PAR ANTOINE COUTURE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil mandate Roger Plante et Associés, notaires et conseillers juridiques, relativement à l'acquisition d'une partie du lot 3 173 645, propriété de Scierie Fortin inc.

QUE le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier, ou leur remplaçant respectif, soient autorisés à signer tous les documents relatifs pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore.

QUE la présente dépense soit payée à même l'excédent accumulé non affecté.

Adoptée

2021-10-259

16. ACQUISITION DE TERRAIN - LOT 3 029 515

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore désire procéder à l'acquisition de la propriété située sur le lot 3 029 515 au cadastre du Québec ;

ATTENDU QUE ladite acquisition permettra à la municipalité de reconfigurer l'intersection de la rue Sainte-Geneviève et la route Coulombe ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BOISVERT, APPUYÉ PAR DIANE RHÉAUME ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore convienne d'acquérir la propriété située sur le lot 3 029 515, au coût de cent quatre-vingt-cinq mille dollars (185 000,00 \$), taxes applicables s'il y a lieu, et ce, aux conditions émises dans la promesse d'achat/vente acceptée par le vendeur le 28 septembre 2021.

QUE le conseil mandate Roger Plante et Associés, notaires et conseillers juridiques, pour la préparation de l'acte de vente.

QUE le maire et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier, ou leur remplaçant respectif, soient autorisés à signer tous les documents relatifs pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore.

QUE la présente dépense soit payée à même l'excédent accumulé non affecté.

Adoptée

17. RÈGLEMENTS D'EMPRUNT

2021-10-260

17.1. Affectation excédent accumulé au remboursement de la dette du règlement d'emprunt no 283-2016 - camion unité d'urgence

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS,
APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore affecte un montant de deux cent vingt mille dollars (220 000,00 \$) en provenance de l'excédent accumulé non affecté au

remboursement de la dette du règlement d'emprunt no 283-2016 relatif à l'acquisition du camion unité d'urgence.

Adoptée

2021-10-261

17.2. Affectation du surplus d'emprunt sur la dette du règlement no 278-2016 - aqueduc et égouts

ATTENDU QUE à la suite de la réalisation des travaux d'aqueduc et d'égout effectués sur le territoire de la municipalité, il existe un surplus disponible lié au règlement d'emprunt ;

ATTENDU QUE la municipalité a la possibilité d'affecter en tout ou en partie le surplus disponible lié au règlement d'emprunt pour le remboursement du capital et des intérêts annuels dudit règlement d'emprunt ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS, APPUYÉ PAR DIANE RHÉAUME ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore affecte un montant de :

- 273 390,68 \$ en provenance du surplus du règlement d'emprunt aqueduc au remboursement de la dette dudit règlement d'emprunt ;
- 200 000,00 \$ en provenance de l'excédent accumulé affecté sur le capital et intérêts annuel de la dette.

Adoptée

18. DIVERS

2021-10-262

18.1. Parc industriel - phase 3 - désherbage

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS,
APPUYÉ PAR ANTOINE COUTURE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise le directeur des travaux publics à demander des soumissions sur invitation pour des travaux de désherbage dans les phases 1 et 3 du parc industriel.

Adoptée

19. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire, Réal Turgeon, déclare la séance close.

2021-10-263

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS, APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS DE LEVER LA PRÉSENTE SÉANCE À 20 HEURES 30.

Adopté ce 15 novembre 2021.

Réal Turgeon,
Maire

Marc-Antoine Tremblay,
Directeur général
et secrétaire-trésorier

Je, Réal Turgeon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Réal Turgeon,
Maire
